

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure ; et S. E. M. Robert Keith Rae, Représentant permanent du Canada, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix ; ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, du Niger (au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité – le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie – et de Saint-Vincent-et-les Grenadines), de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam (au nom de l'Indonésie et du Viet Nam), à l'occasion de la visioconférence sur « La paix et la sécurité en Afrique », tenue le lundi 16 novembre 2020. Une déclaration a également été faite par le représentant du Mali.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances extraordinaires créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

20-15628 (F) 231120 211220



Annexe I

Exposé de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix

[Original : anglais et français]

Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de présenter un exposé au Conseil de sécurité.

Mes observations consisteront à faire le bilan de l'appui fourni par la communauté internationale, et plus particulièrement la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) au cours des derniers mois, durant lesquels celle-ci a continué d'intensifier ses opérations.

Depuis le dernier débat du Conseil de sécurité sur le Sahel qui s'est tenu le 5 juin (S/2020/515), la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel a continué de mobiliser des efforts aux niveaux régional, continental et international en dépit du contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'action de divers acteurs est nécessaire pour lutter contre les problèmes redoutables dans la région, et nous saluons à cet égard le renforcement de la coordination entre les acteurs de la sécurité sur le terrain. Cette coordination des efforts a permis d'assurer une présence plus visible des forces de défense et de sécurité dans la région, mais aussi d'accentuer la pression sur les groupes terroristes.

En dépit de la pandémie de COVID-19, il convient de noter que la lutte contre le terrorisme au Sahel s'est intensifiée. Dans ce contexte, la Force conjointe reste un élément essentiel des stratégies de sécurité mises en place pour lutter contre les activités des groupes extrémistes armés dans la région et remédier à d'autres problèmes transfrontaliers, comme la traite d'êtres humains et le trafic de marchandises illicites, d'armes et de stupéfiants. Depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/476), la Force conjointe du G5 Sahel a continué de renforcer ses capacités opérationnelles. Les unités de la Force conjointe ont acquis une expérience pratique et leurs opérations ont gagné en efficacité. L'opération Sama 1 a pris fin le 31 juillet et a reçu une évaluation positive, car elle a infligé des pertes importantes aux groupes terroristes armés. L'opération Sama 2, lancée le 1er août, devrait durer au moins jusqu'à la fin de janvier 2021, et l'on espère d'aussi bons résultats.

À l'avenir, le renforcement de la composante Police de la Force conjointe constituera une étape importante non seulement pour améliorer la supervision des opérations militaires, mais également pour les relier à l'édification de l'État et à la réforme des secteurs judiciaire et pénitentiaire, ainsi qu'aux efforts déployés en vertu du cadre de contrôle du respect des droits humains. Il est vrai que de nombreux domaines appellent une attention immédiate afin de mettre en œuvre la composante Police de la Force conjointe. Il est essentiel que les partenaires rationalisent l'appui à la composante Police.

En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre de contrôle du respect des droits humains et du droit international humanitaire de la Force conjointe et de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne, nous sommes en mesure d'annoncer que si des tâches essentielles restent à accomplir, la Force conjointe a pris des mesures importantes dans la bonne direction, notamment en mettant en place des mesures d'atténuation dans le contexte de l'établissement du cadre de contrôle.

L'appui opérationnel et logistique réactif de la MINUSMA à la Force conjointe a été essentiel pour lui permettre de mener ses opérations, en particulier dans le

secteur centre. La fourniture d'articles consommables essentiels par la Mission s'est avérée capitale pour la Force conjointe, notamment pendant la saison des pluies.

Après que le Conseil de sécurité a autorisé la MINUSMA à faire appel à des entreprises commerciales pour acheminer les articles consommables essentiels aux contingents de la Force conjointe opérant hors du territoire malien, la Mission a commencé à prendre les dispositions nécessaires pour fournir cet appui. Sur la base des besoins identifiés et confirmés par le G5 Sahel, la MINUSMA peut maintenant poursuivre le processus d'approvisionnement. Néanmoins, comme le souligne le Secrétaire général dans ses rapports successifs, les limites du modèle d'appui actuel constituent des obstacles importants.

Premièrement, la question de la prévisibilité du financement reste un motif de préoccupation. L'ONU, à l'instar du G5 Sahel et d'autres partenaires, continue d'appeler à un financement plus prévisible. La Force conjointe du G5 Sahel joue un rôle crucial dans la lutte régionale contre l'extrémisme violent. À cet égard, il est essentiel qu'elle reçoive l'assistance nécessaire pour s'acquitter des tâches qui relèvent de son mandat.

En outre, si le modèle actuel s'appuie sur une planification trimestrielle pour la fourniture d'articles consommables essentiels, la Force conjointe a indiqué que les prévisions détaillées des besoins sont problématiques dans le contexte d'opérations dynamiques menées dans un environnement qui change fréquemment, et le modèle d'appui actuel n'offre malheureusement qu'une marge de manœuvre limitée.

À la demande du Conseil, le Secrétariat évaluera l'appui de la MINUSMA à la Force conjointe en application de la résolution 2531 (2020) au début de 2021. Cette évaluation soulignera non seulement les progrès accomplis à cet égard, mais également les problèmes liés à la mise en œuvre de l'appui renforcé. Les conclusions et les recommandations de cette évaluation seront prises en compte dans le deuxième rapport trimestriel du Secrétaire général sur la MINUSMA en 2021.

Malgré les progrès encourageants réalisés en vue d'opérationnaliser la Force conjointe du G5 Sahel, il reste beaucoup à faire. Nous devons être conscients des conséquences désastreuses qu'aurait l'incapacité à régler la situation au Sahel de manière satisfaisante sur les conditions de sécurité dans le reste de la région d'Afrique de l'Ouest.

Alors que les appels à mobiliser des ressources supplémentaires pour appuyer la lutte que mène le G5 Sahel contre le terrorisme se multiplient, les appels à renforcer la mobilisation pour lutter contre la pauvreté et la crise humanitaire sans précédent que traverse la région se multiplient également. Le renforcement de la Force conjointe ne représente en effet qu'un aspect de l'appui de la communauté internationale.

Dans cet esprit, je me félicite des mécanismes de coordination renforcés que la Coalition pour le Sahel propose d'instaurer et qui aideront tous les partenaires internationaux à tirer parti de leurs avantages comparatifs et à collaborer plus efficacement pour mieux coordonner leurs initiatives en matière de développement, d'aide humanitaire et de sécurité.

Compte tenu de la situation au Sahel, la communauté internationale doit être motivée par sa responsabilité commune d'agir rapidement à titre complémentaire et dans un esprit de solidarité avec les populations de la région.

Annexe II

Exposé de M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

Je me félicite de pouvoir prendre la parole au Conseil de sécurité sur la question de la paix et de la sécurité en Afrique, l'accent étant mis sur la région du Sahel. Comme le savent les membres du Conseil, cette région reste en proie à des problèmes multiformes, notamment le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, la violence intercommunautaire, qui est étroitement liée aux changements climatiques, les crises humanitaires, les moyens de subsistance perturbés par les conflits, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains, ainsi que les migrations forcées.

L'Union africaine accorde une attention particulière à l'interdépendance des événements qui se produisent au Mali et au Sahel. Nous notons également que ces événements continuent à avoir une incidence négative sur les États Membres pris individuellement et sur la région dans son ensemble. À cet égard, le Conseil de sécurité s'en souviendra peut-être, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exprimé sa grave préoccupation face à la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la région, relevant en particulier la poursuite des attaques terroristes et des activités des groupes armés et criminels, ainsi que les défis socioéconomiques qui continuent de compromettre les activités de développement. Les agissements de ces groupes ont eu des répercussions négatives sur les civils et les institutions chargées de la sécurité des pays de la région. Les événements d'août 2020 au Mali, qui ont entraîné un changement anticonstitutionnel de gouvernement, ont poussé le Conseil de paix et de sécurité à prendre des mesures immédiates. Compte tenu de l'évolution encourageante de la situation dans le pays, ce dernier a réexaminé la situation et levé la suspension qu'il avait prononcée à son endroit.

Au cours des derniers mois, la menace terroriste a connu une forte progression dans plusieurs régions du Mali, en particulier la région de Ségou, où le village de Farabougou est assiégé depuis le 6 octobre, soit depuis plus d'un mois. Nous notons également avec inquiétude que la région de Sikasso, située entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, fait l'objet d'attaques terroristes visant les symboles de l'État et les populations civiles. Non seulement l'insécurité compromet les efforts déployés pour mettre en place des conditions de vie décentes, mais elle érode également l'espoir d'un avenir meilleur chez les habitants de la région, en particulier les jeunes.

La situation en matière de sécurité reste préoccupante au Burkina Faso, qui est en butte à des attaques terroristes répétées dans le nord et le centre. Hier encore, le 15 novembre, des attaques terroristes ont fait plusieurs morts. Outre cette insécurité, la situation humanitaire s'est détériorée, comme l'illustre le rapport intitulé « FAO-WFP early warning analysis of acute food insecurity hotspots : October 2020 », de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et du Programme alimentaire mondial publié le 6 novembre. Ces organisations ont tiré la sonnette d'alarme face à l'escalade des activités terroristes et à la réduction de l'accès humanitaire, situation qui pourrait entraîner un risque de famine, notamment au Burkina Faso, et plus particulièrement dans les provinces du Soum et de l'Oudalan.

Je me dois de dire ici que nous sommes encouragés par la détermination du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de ses États membres ainsi que par les efforts continus qu'ils déploient pour réduire la capacité de combat des groupes terroristes, armés et criminels opérant au Sahel dans le contexte des défis qui se posent à l'heure actuelle, notamment les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur le continent.

Dans le bassin du lac Tchad, le groupe terroriste Boko Haram, bien qu'affaibli et fragmenté, poursuit ses attaques non seulement contre les civils, mais aussi contre des bases militaires au Nigéria, au Tchad et au Cameroun afin d'acquérir des armes et de diffuser sa propagande. Je félicite la Force multinationale mixte des bons résultats obtenus dans la lutte contre Boko Haram, dont les capacités s'en trouvent gravement diminuées.

Si la situation reste profondément préoccupante dans les pays de la sous-région, nous suivons également de près les événements en Guinée et en Côte d'Ivoire, où des violences post-électorales à connotation ethnique continuent de faire des victimes. Nous craignons que cette tournure des événements n'aggrave la situation de sécurité déjà fragile dans la région et ne soit exploitée par des terroristes et des groupes armés. Nous sommes d'avis que des efforts concertés doivent être faits pour revitaliser les autorités traditionnelles afin qu'elles puissent jouer leur rôle de médiation aux niveaux national et local. De tels efforts nécessiteront l'appui total de la communauté internationale, en particulier de nos deux organisations.

Par ailleurs, l'Union africaine est reconnaissante à la communauté internationale de son soutien aux efforts de la Force conjointe du G5 Sahel, dont le Conseil de paix et de sécurité a renouvelé le mandat pour une période de 12 mois à compter du 13 juillet 2020.

Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui continue de fournir un appui logistique à la Force conjointe du G5 Sahel. Le Conseil de paix et de sécurité est fermement convaincu qu'étant donné l'influence positive que la MINUSMA continue d'avoir sur la situation au Mali et au Sahel, il est de la plus haute importance que l'ONU envisage de prendre les mesures nécessaires pour garantir un financement durable et prévisible de la Force conjointe du G5 Sahel par le biais des contributions au budget de l'ONU. Il ne fait aucun doute que cela permettra de renforcer les capacités de la force régionale qui, parallèlement à la MINUSMA, s'emploie à sécuriser la région et à la débarrasser des groupes terroristes et des groupes transnationaux organisés.

Comme le Conseil le sait peut-être, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a décidé, à l'occasion de son sommet de février 2020, que l'Union africaine déploierait 3 000 soldats pour appuyer l'action visant à améliorer la situation en matière de sécurité au Sahel. À cet égard, des efforts sont en cours pour assurer le déploiement de ces contingents au Sahel. Les documents de travail pour le déploiement, en particulier le concept général d'opération de la mission, seront adoptés sous peu.

Entre-temps, la Commission de l'Union africaine vient d'adopter sa stratégie pour le Sahel, qui fait fond sur sa stratégie régionale de stabilisation, de relèvement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Ce projet de stratégie est axé sur trois piliers principaux : la gouvernance, la sécurité et le développement intégré. L'objectif principal de cet exercice est de s'attaquer aux causes profondes des défis auxquels la région du Sahel est confrontée, comme décrit dans les trois domaines thématiques.

Je veux saisir cette occasion pour rendre hommage aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont appuyé sans relâche les parties prenantes maliennes dans leurs efforts pour rétablir l'ordre constitutionnel dans leur pays. À cet égard, nous continuons d'exhorter toutes les parties prenantes à privilégier le recours au dialogue et à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions. Le Conseil de sécurité devrait également continuer d'encourager les parties prenantes maliennes à défendre leurs

intérêts nationaux et à veiller à la bonne mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, signé en 2015, ainsi que de la Charte de la transition, notamment en ce qui concerne l'organisation d'élections démocratiques crédibles et transparentes dans les délais impartis.

Nous restons préoccupés par l'absence de progrès tangibles malgré la pléthore d'initiatives militaires sur le terrain. En ce qui concerne plus précisément le Mali, un des défis concerne la lutte contre le terrorisme, ainsi que la garantie d'une voie permettant un dialogue intercommunautaire pour désamorcer les tensions.

Pour terminer, les défis multiples auxquels sont confrontés les pays de la région du Sahel nécessitent des efforts collectifs et coordonnés. Le terrorisme ignore les frontières et la menace d'un débordement dans d'autres pays et régions du continent est toujours présente. Il est donc impératif que nous tirions parti des avantages comparatifs et des complémentarités en activant et en utilisant pleinement les dispositifs de coopération régionale relatifs à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontière afin de rétablir l'intégrité territoriale de la région. Pour sa part, la Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec la CEDEAO, peaufinera les mécanismes permettant le déploiement rapide des 3 000 soldats, comme l'ont décidé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2020.

S'attaquer aux causes profondes des conflits est également une priorité et contribuera grandement à améliorer la situation socioéconomique des pays du Sahel. Nous continuons à encourager des efforts concertés afin de garantir la fourniture d'une assistance rapide et pertinente et d'assurer le redressement durable des communautés et institutions vulnérables. Il incombe, en effet, à nos deux organes d'accompagner les populations du Mali et de la région du Sahel dans leur quête de paix, de sécurité et de stabilité.

Je ne saurais conclure mon propos sans mentionner que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont convenu de tenir un sommet extraordinaire cette année en vue d'accélérer les efforts déployés sur le continent pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et faire taire les armes. La Commission de l'Union africaine est reconnaissante de l'appui que lui apporte le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, dans ce processus important.

Annexe III

Exposé de M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l’Afrique du Service européen pour l’action extérieure

[Original : français]

Je vous remercie, Madame la Présidente, d’avoir inscrit le Sahel à l’ordre du jour des discussions du Conseil de sécurité, et je salue le récent rapport du Secrétaire général (S/2020/1074) sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Merci de me donner l’occasion de m’exprimer sur ce sujet, d’une importance capitale pour l’Union européenne, particulièrement engagée dans cette région.

Malgré l’appui massif de la communauté internationale, malgré l’investissement significatif de l’Union européenne et de ses États membres, la situation au Sahel reste préoccupante. Elle est encore aggravée par la crise sanitaire et par la crise politique au Mali.

Dans ce contexte, l’Union européenne continue de se mobiliser tout en adaptant son approche : lors de la sixième réunion ministérielle entre l’Union européenne et le G5 Sahel du 9 novembre passé, nous avons fait le bilan des progrès accomplis depuis la réunion de haut niveau du 28 avril, qui avait réuni les dirigeants de l’Union européenne et les chefs d’État du G5 Sahel autour d’engagements précis. Cette réunion a aussi permis un premier échange sur la révision en cours de la stratégie Sahel de l’Union européenne : notre future approche se veut plus ambitieuse et donc plus exigeante en termes de résultats concrets.

L’appui à une gouvernance véritablement inclusive - notamment des femmes et des jeunes -, légitime et efficace en termes de services à la population sur l’ensemble du territoire, sera au cœur de notre nouvelle approche. Cela implique une prise de responsabilité forte des États du G5 Sahel.

Les défis sécuritaires sur le plan régional doivent également être relevés. Nous nous réjouissons à ce titre de l’extension du mandat de la mission de formation de l’Union européenne au Mali à d’autres pays de la région.

Qu’il me soit permis d’insister sur le fait que l’exemplarité de la Force conjointe du G5 Sahel et des forces de sécurité et de défense nationales, au regard du respect de l’état de droit, est une condition *sine qua non* d’efficacité dans la lutte contre le terrorisme. Il s’agit de reconquérir des territoires, mais surtout la confiance des populations.

Nous saluons à cet égard les enquêtes annoncées par le commandant de la Force conjointe du G5 Sahel dans sa lettre adressée le 2 juillet à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), tel que rappelé dans le rapport du Secrétaire général. Nous souhaitons que ces enquêtes évoluent rapidement.

Le rapport du Secrétaire général aborde aussi l’appui de l’Union européenne à la MINUSMA, en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel : je tiens à confirmer que, de notre côté, tout est fait pour garantir la pérennité du soutien dont la Force conjointe a besoin. L’Union européenne et l’ONU sont en contact étroit à ce sujet. Plus spécifiquement, nous notons que le rapport indique que la Force conjointe rencontre un problème de ravitaillement de ses contingents, problème aggravé par le « manque de moyens de transport adaptés ». Nous rappelons que l’appui de l’Union européenne au profit de la Force conjointe du G5 Sahel, pour un montant de plus

de 254,4 millions d’euros à ce jour, a déjà permis la livraison de 46 véhicules de transport de troupes blindés équipés de radios.

À propos de la transition politique civile engagée au Mali depuis le 15 septembre : elle constitue une opportunité de réformer les modes de gouvernance. Mais la situation reste fragile. Le retour à l’ordre constitutionnel dans moins de 16 mois maintenant est la grande priorité. Des réformes urgentes devront être poursuivies, notamment la lutte contre l’impunité et la corruption, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et le retour de l’État sur l’ensemble du territoire. La mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 constituera plus que jamais une priorité.

À ce titre, l’Union européenne se réjouit que le Secrétaire général ait facilité la mise en place de la Commission internationale indépendante d’enquête pour le Mali prévue dans l’accord de paix, qui a été financée par les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Nous pensons que le récent rapport Sundh serait un instrument utile dans la lutte contre l’impunité – et donc l’instabilité – au Sahel.

Annexe IV

Exposé de M. Robert Keith Rae, Président de la Commission de consolidation de la paix

Je tiens, pour commencer, à remercier la Présidente et tous les membres du Conseil de sécurité de leur invitation à présenter un exposé sur l’investissement constant de la Commission de consolidation de la paix en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans la région du Sahel, et je profite de cette occasion pour présenter mes condoléances à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et au peuple malien après le récent décès de l’ancien Président Amadou Toumani Touré.

La Commission de consolidation de la paix est un robuste partenaire des pays de la région du Sahel à l’appui de leurs efforts nationaux en matière de consolidation de la paix, lesquels incluent des initiatives pour venir à bout des difficultés humanitaires et en matière de sécurité tout en promouvant un développement de long terme, qui tienne dûment compte du rôle de plus en plus important joué par les femmes et les jeunes.

Certes, il y a eu des progrès dans la région du Sahel ces dernières années, notamment s’agissant de la lutte contre le terrorisme, mais de graves problèmes subsistent, comme la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans certains pans de la région, l’intensification des déplacements, des inégalités sociales et économiques, de la dégradation de l’environnement et des risques transfrontaliers, parmi lesquels citons la présence de groupes armés illégaux et de groupes terroristes, le trafic d’armes légères et de petit calibre, les tensions accrues entre bergers et agriculteurs du fait de la transhumance, le niveau élevé du chômage des jeunes, les effets néfastes des changements climatiques, l’égalité des genres insuffisante et les récentes flambées de l’insécurité alimentaire, qui atteint des records inédits. Nombre de ces difficultés ont été aggravées par l’incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il reste beaucoup à faire pour stabiliser la situation et améliorer les perspectives de développement. La Commission reconnaît que, pour que les activités de consolidation de la paix soient véritablement durables, toutes les violations des droits humains et atteintes à ces droits doivent faire l’objet d’une enquête approfondie et les responsables doivent être amenés à rendre des comptes.

En outre, malgré leur rôle majeur dans l’économie, les femmes du Sahel se heurtent à la discrimination et à des obstacles de taille qui les empêchent d’accéder aux ressources dont elles ont besoin pour devenir des agents essentiels du changement, notamment en ce qui concerne les terres, l’information, les finances, les technologies, l’infrastructure ou les marchés. Elles subissent également des violence sexuelles et fondées sur le genre, très répandues dans la région.

La Commission de consolidation de la paix a écouté avec attention les besoins et les recommandations des femmes de la région, qu’elles soient actrices de la consolidation de la paix ou cheffes d’entreprise. Mme Aïchatou Cissé, Coordinatrice régionale de la plateforme des femmes du Groupe de cinq pays du Sahel, a appelé à appuyer plus énergiquement les personnes en situation de vulnérabilité dans les régions les plus touchées par les conflits et qui sont également face à l’insécurité alimentaire du fait de l’incidence secondaire de la COVID-19. Mme Jamila Ben Baba Ferdjani, de Laham Industries, au Mali, a plaidé en faveur de l'amélioration de l’accès des cheffes d’entreprise au crédit, condition nécessaire au développement durable de la région.

Il s’agit là de problèmes complexes qui nécessitent d’adopter une approche globale pour s’attaquer aux causes profondes des conflits au Sahel, prévenir une nouvelle escalade des conflits, consolider et pérenniser la paix, et promouvoir le développement durable. Les approches régionales doivent être renforcées, en accordant une attention particulière aux défis transfrontaliers et à la nécessité de renforcer la coopération avec les partenaires régionaux.

Reconnaissant l’ampleur et la complexité des défis auxquels est confrontée la région du Sahel, la Commission de consolidation de la paix a accueilli avec satisfaction le réajustement de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que le Plan d’appui des Nations Unies pour le Sahel qui l’accompagne. À travers son rôle fédérateur, la Commission a contribué à mobiliser un appui à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, en collaboration avec les pays sahéliens, le G5 Sahel, l’Union africaine, l’Union européenne et d’autres organisations régionales et internationales.

La Commission de consolidation de la paix a également accueilli avec satisfaction et encouragé la poursuite des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix à l’appui de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Le Fonds a approuvé à ce jour des investissements d’un montant de 137 millions de dollars dans 10 pays engagés dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel – le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Gambie – ce qui représente 25 % des ressources du Fonds entre 2017 et 2019.

Le financement du redressement socioéconomique pour faire face à la COVID-19 dans les pays du G5 Sahel nous donne l’occasion d’assurer la coordination des efforts humanitaires, de développement et de paix. Comme cela a été discuté lors de récentes réunions de la Commission de consolidation de la paix, le rôle du Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad est un bon exemple de la transition entre la fourniture de l’aide humanitaire et le développement et le renforcement de la résilience, l’accent étant mis sur l’amélioration des services de base et l’autonomisation des acteurs et des communautés locales.

La Commission de consolidation de la paix a aussi longuement discuté des besoins humanitaires croissants et de l’impact des mesures de confinement dues à la COVID-19 au Burkina Faso, tout en reconnaissant les efforts inlassables du Gouvernement pour y répondre avec l’appui des partenaires internationaux, notamment par le biais de l’évaluation de la prévention et de la consolidation de la paix. La Commission reste déterminée à aider le Burkina Faso à consolider les acquis en matière de consolidation de la paix et à faire face à l’impact socioéconomique de la pandémie à long terme.

Dans le cadre de leurs échanges avec la Commission de consolidation de la paix, les pays de la région n’ont cessé de réclamer une aide accrue des partenaires internationaux pour relever les défis auxquels ils sont confrontés, notamment la nécessité d’un financement durable des mesures qui bénéficient directement aux populations concernées et une meilleure coordination des efforts internationaux, en particulier à la lumière de l’impact dévastateur de la COVID-19.

Étant donné qu’aucune entité n’a à elle seule l’autorité et la capacité de coordonner la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par l’intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des bureaux régionaux dans toute la région, la Commission de consolidation de la paix s’est félicitée de la récente demande du Conseil, exprimée dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2020/2, d’encourager le Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel et le Groupe régional pour le développement durable à lui faire rapport conjointement sur la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le

Sahel et de son plan d'appui. Nous avons pris ce rôle au sérieux et nous continuerons à soutenir les efforts visant à renforcer la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux.

Les partenariats avec les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement sont essentiels pour la sous-région, en particulier dans le contexte du relèvement après la pandémie. Je voudrais souligner la collaboration croissante entre la Banque mondiale et l'ONU en matière de données, d'analyse des risques et d'évaluations conjointes, soutenue par le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que les nouveaux instruments de financement visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits. La Commission de consolidation de la paix reste déterminée à soutenir les investissements nécessaires pour relever les défis très complexes et interdépendants qui se posent au Sahel, notamment l'impact de la pandémie de COVID-19.

Annexe V

Déclaration de Mme Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie les différents intervenants pour leurs interventions et leurs éclairages.

La Belgique reste un partenaire engagé des pays du Sahel, du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) ainsi que de sa force conjointe. Nous partageons leur détermination à lutter contre l'insécurité et à promouvoir le développement dans la région. L'action de la Belgique s'inscrit tant dans les efforts de l'Union européenne au profit de la région qu'à titre bilatéral. L'objectif partagé est de contribuer à la sécurité, à la stabilisation et à la résilience des populations dans un contexte d'insécurité croissante. C'est pourquoi la Belgique privilégie une approche globale qui vise la cohérence des actions menées en vue de contribuer aux sorties de crise et à l'instauration d'une paix durable. Cette approche et cette action se manifestent par des actions aux niveaux politique et diplomatique, sécuritaire, y compris la sécurité intérieure, humanitaire et de la coopération au développement.

C'est à ce titre que nous avons participé à la table ronde ministérielle sur la crise au Sahel central, organisée le 20 octobre. Cette réunion visait à identifier les besoins prioritaires, telle que l'aide humanitaire. Notre ministre de la coopération au développement y a annoncé une contribution supplémentaire de 8 millions d'euros, montrant ainsi l'importance de la région pour notre pays.

Comme mentionné précédemment, la situation sécuritaire et humanitaire de la région, très préoccupante, est bien connue. Je voudrais m'attarder sur un aspect particulier : la moitié de la population du Sahel a moins de 15 ans. En raison des conflits qui perdurent et, plus récemment, de la pandémie, ce sont des dizaines de millions d'enfants qui n'ont plus accès à l'école ou à l'éducation. Cette absence d'éducation et d'enseignement leur ôte des perspectives et participe à leur recherche d'alternatives telles que fournies par les groupes armés. Ils sont ainsi davantage exposés aux risques du recrutement par des groupes armés, aux violences sexuelles, et à l'exploitation par le travail ou autre. Les gouvernements de la région se sont engagés à assurer la continuité de l'éducation, ce que la Belgique salue. Il ne fait toutefois aucun doute que les défis à cet égard restent immenses et doivent être pris à bras le corps.

S'agissant de la Force conjointe, la Belgique salue les différents progrès réalisés dans son opérationnalisation, tels que mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/1074), et encourage la poursuite de ceux-ci. S'agissant de l'appui opérationnel et logistique à la Force conjointe par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, nous continuons de plaider pour la mise en œuvre des aspects définis dans la résolution 2531 (2020) et ayant trait à la fourniture d'articles consommables.

Pour la Belgique, les opérations militaires et les projets de développement ne suffiront pas à eux seuls pour vaincre le terrorisme au Sahel. L'action des terroristes se nourrit de la crise politique et de gouvernance que traversent plusieurs États du Sahel. Il faut donc également un nouvel engagement politique et une appropriation au plus haut niveau pour approfondir les institutions démocratiques du Sahel, et rechercher de nouvelles solutions politiques pour contrer le discours mortifère des terroristes. Nous considérons notamment que les institutions doivent lutter contre

toute forme de stigmatisation de groupes ethniques ou de certaines communautés, et œuvrer activement à offrir un cadre de gouvernance permettant d'apaiser les tensions entre communautés. La fourniture des services de base, y compris la sécurité, permet de renforcer le lien avec la population et la confiance de celle-ci. La lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle sont également des éléments cruciaux à cette fin.

La Belgique continue à cet égard de suivre les allégations d'exécutions extrajudiciaires par les forces de sécurité des pays du G5. La Belgique comprend les énormes défis et fragilités rencontrés par les forces de sécurité de nos partenaires du G5 Sahel. Mais le respect de l'état de droit et des droits humains fondamentaux est, à notre avis, une condition indispensable pour vaincre le terrorisme et éviter d'alimenter le terreau sur lequel il prospère. Les progrès en matière de sécurité et de développement sont bien sûr cruciaux ; mais, si les droits de l'homme et l'état de droit ne sont pas respectés, ces progrès resteront malheureusement temporaires et le terrorisme et l'insécurité continueront de croître.

Pour conclure, la Belgique encourage les cinq pays du G5 Sahel et la Force conjointe à renforcer la mise en œuvre du cadre réglementaire de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire, avec l'aide du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, car il s'agit d'un des principaux outils pouvant aider à prévenir d'éventuelles violations à l'avenir. Nous reconnaissons les progrès accomplis dans ce domaine, qui témoignent de l'engagement de ces pays.

Annexe VI

Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois]

Je tiens à remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Lacroix; l'Ambassadeur Konfourou, du Mali; M. Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, et l'Ambassadeur Rae, Président de la Commission de consolidation de la paix.

La situation actuelle dans la région du Sahel est stable dans l'ensemble, et les pays de la région obtiennent de bons résultats s'agissant de maintenir la stabilité politique et de lutter contre le terrorisme. Dans le même temps, les problèmes interconnectés du terrorisme, du séparatisme, de la criminalité transnationale organisée, de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques posent de graves difficultés à ces pays. Compte tenu du contexte décrit dans le rapport du Secrétaire général (S/2020/1074) et les exposés des intervenants, je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, nous devons collaborer pour promouvoir le règlement politique des crises. Un coup d'État a eu lieu au Mali en août. Grâce aux efforts de la communauté internationale, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des parties maliennes, la crise a été réglée pacifiquement et le processus de transition avance sans à-coups. Étant donné l'importance cruciale de la sécurité et de la stabilité au Mali pour la sécurité régionale, les parties concernées doivent agir dans l'intérêt de leur pays et de sa population et régler leurs différends pacifiquement, par le dialogue, afin de rétablir la stabilité sans tarder. Plusieurs pays de la région organiseront des élections législatives dans un avenir proche. La communauté internationale doit créer un environnement propice au bon déroulement de ces élections. La priorité consiste désormais à saisir l'occasion qui se présente de régler la question libyenne pour permettre à la Libye de s'extraire de la crise, qui assombrit les perspectives d'amélioration de la situation au Sahel. La Chine appuie les efforts visant à apporter des solutions africaines aux problèmes africains et souhaite que la CEDEAO et l'Union africaine jouent un rôle plus important dans la gestion des affaires régionales.

Deuxièmement, la sécurité régionale doit être assurée en menant une action efficace sur le terrain. Récemment, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a enregistré des progrès dans le cadre de ses opérations de lutte contre le terrorisme. Dans le même temps, la région continue d'abriter un grand nombre de terroristes extrémistes qui collaborent entre eux et lancent fréquemment des attaques qui font des victimes civiles. Nous ne pouvons tout simplement pas relâcher nos efforts de lutte contre le terrorisme. La Chine est en train de mettre en œuvre des initiatives d'un montant de 300 millions de yuan pour contribuer aux opérations de sécurité et de lutte contre le terrorisme de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous encourageons les partenaires internationaux à continuer de mobiliser leurs capacités respectives et de renforcer leur coordination afin d'appuyer les opérations de lutte contre le terrorisme et le renforcement des capacités des pays de la région. La déclaration présidentielle sur la lutte contre le terrorisme en Afrique (S/PRST/2020/5) adoptée par le Conseil de sécurité en mars doit être effectivement mise en œuvre. Nous espérons que le Conseil de sécurité accordera la priorité aux besoins du G5 Sahel et fournira un appui financier plus durable et prévisible à la Force conjointe.

Troisièmement, la crise humanitaire doit être une priorité pour la communauté internationale. La situation humanitaire dans la région du Sahel est profondément préoccupante : 31,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et 5 millions ne peuvent pas rentrer chez elles. La communauté internationale doit fournir une aide adaptée aux pays de la région pour lutter contre l'insécurité alimentaire et remédier à d'autres problèmes et veiller à ce que les besoins fondamentaux de la population soient satisfaits.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a quelque peu ralenti au Sahel, grâce aux mesures de prévention et de contrôle strictes adoptées par les pays de la région. Toutefois, le risque d'une reprise de l'épidémie reste présent. La Chine a envoyé de multiples cargaisons de fournitures pour lutter contre l'épidémie dans les pays de la région, et elle a pris l'initiative de partager son expérience en la matière. Nous continuerons d'aider les pays de la région à lutter contre la maladie, notamment en facilitant l'accès rapide des pays africains aux vaccins. Nous continuerons d'appuyer le développement socioéconomique local et l'amélioration des moyens de subsistance des populations, et nous nous efforcerons de maintenir notre coopération basée sur l'obtention de résultats en dépit de la pandémie.

La paix, la stabilité et le développement dans la région du Sahel sont cruciaux pour la stabilité à long terme du continent africain. En dépit des multiples difficultés et problèmes, nous sommes convaincus que les possibilités seront toujours plus nombreuses que les problèmes et que les solutions seront toujours plus nombreuses que les difficultés. La Chine est prête à continuer de collaborer avec la communauté internationale en faveur de la paix, de la stabilité, de la prospérité et du développement à long terme dans la région du Sahel.

Annexe VII

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions sincèrement le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé édifiant.

Je souhaite en premier lieu présenter nos plus sincères condoléances aux familles et aux collègues des deux soldats de la paix – un Cambodgien et un Salvadorien – morts récemment au Mali des suites de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Le monde est confronté à une grave menace, qui nous touche tous profondément et qui met à l'épreuve notre résilience à tous les niveaux. C'est pourquoi il est plus important que jamais de consolider les progrès accomplis à ce jour afin de rétablir la paix et la sécurité au Sahel.

Nous avons compris et soutenu, par principe et bon sens, l'appel à un cessez-le-feu dans tous les conflits durant la pandémie, en espérant que cette menace, d'une manière ou d'une autre, sensibiliserait certains groupes et les pousserait à cesser leurs opérations. Néanmoins, la triste réalité est que la région du Sahel continue d'être déstabilisée par les activités des groupes terroristes et la violence intercommunautaire.

Nous sommes profondément perturbés par la détérioration dramatique des conditions de sécurité dans la région du Sahel, dans des pays tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, en conséquence d'attaques terroristes contre les civils et les forces de sécurité ainsi que de la multiplication des actes de violence intercommunautaire exacerbée par ces groupes, qui ont fait plus de 4 000 morts en 2019 rien que dans ces trois pays et causé une situation humanitaire désastreuse, avec 14,7 millions de personnes qui ont besoin d'une assistance et plus de 1,4 million de personnes déplacées dans les pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

L'autre source de préoccupation, c'est le renforcement de la coordination et de la coopération entre les groupes terroristes au Sahel, qui profitent à l'heure actuelle à la fois de la pandémie de COVID-19 pour intensifier leurs attaques et usurper l'autorité de l'État et de leurs liens avec les réseaux de la criminalité transnationale organisée pour financer leurs opérations. Cela montre que nous devons poursuivre et renforcer nos efforts pour instaurer la paix et la sécurité dans la région du Sahel.

Il est encourageant d'entendre les progrès récents accomplis en vue de l'opérationnalisation de la Force conjointe, ce qui lui a permis de mener un certain nombre d'opérations, et dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives régionales et internationales nécessaires sur le plan de la sécurité, qui ont été lancées pour appuyer la Force et la lutte contre le terrorisme dans la région, notamment le groupement de forces Takuba, dans le cadre de l'opération Barkhane, avec l'appui d'un certain nombre de pays, dont la Belgique, l'Estonie, la France, l'Allemagne, le Niger et le Royaume-Uni ; et les efforts entrepris par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le G5 Sahel afin d'augmenter les effectifs militaires.

Cependant, des problèmes persistent et doivent être éliminés promptement afin d'ouvrir la voie à la pleine opérationnalisation de la Force conjointe, qui suppose de renforcer la coordination au niveau tripartite entre l'Union européenne, la Force conjointe et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin de combler les lacunes du modèle d'appui de la MINUSMA.

Comme nous le savons tous, la situation en matière de sécurité dans la région du Sahel est complexe, et elle requiert la mise en place d'une approche globale. Nous

saluons donc la décision des chefs d’État de la région du Sahel, par l’intermédiaire de la Coalition pour le Sahel, de mettre l’accent sur quatre piliers : la lutte contre le terrorisme ; le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ; l’appui au rétablissement de la présence de l’État ; et l’aide au développement.

Nous encourageons les dirigeants du Sahel à assurer une participation large et dynamique des femmes et des jeunes à l’action sur tous ces piliers et aux autres efforts visant à consolider la paix et la sécurité dans la région.

Enfin, nos soulignons l’importance que revêtent le principe de responsabilité et le respect des droits de l’homme et du droit international humanitaire, en particulier dans le cadre des stratégies de lutte contre le terrorisme, en vue de renforcer la crédibilité des efforts menés en ce sens et leur acceptation.

Annexe VIII

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui.

L'Estonie reste extrêmement préoccupée par la persistance des attaques terroristes contre les forces de sécurité nationales, régionales et internationales dans la région du Sahel. Il est de la plus haute importance de concentrer tous les efforts sur la création de conditions favorables au retour de l'État et de la présence des forces de sécurité sur le terrain, notamment la police et le système judiciaire. Nous félicitons la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel de ses efforts et l'encourageons à continuer de faire sienne l'instauration de la paix au Sahel. En outre, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest jouent un rôle essentiel dans la coordination et la mobilisation des opérations antiterroristes conjointes.

Je tiens à souligner l'importance de la coordination entre les différents acteurs opérant dans la région. Nous nous félicitons des mesures prises dans ce sens par l'organisation de réunions conjointes. Du côté estonien, nous restons attachés aux efforts et aux contributions qui peuvent favoriser la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel. Nous fournissons du personnel à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à l'opération Barkhane menée par la France et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali, et contribuons financièrement au Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour l'Afrique. L'Estonie fait également partie du groupement de forces Takuba, récemment lancé, qui opère dans la région du Liptako-Gourma.

Nous prenons note avec satisfaction des assurances que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et les États de la région ont données quant au respect des principes des droits de l'homme et du cadre du droit international humanitaire dans la conduite des opérations antiterroristes. Nous nous félicitons des mesures prises par la Force à ce jour et l'encourageons à en adopter d'autres concrètement sur le terrain en cas de violations. Toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits doivent faire l'objet d'enquêtes et leurs auteurs doivent répondre pleinement de leurs actes.

On ne saurait instaurer de paix véritable si les causes profondes de l'instabilité ne sont pas traitées activement et sérieusement. Si l'appui et les efforts internationaux visant à alléger la situation humanitaire et les souffrances des civils doivent se poursuivre, il est manifeste que la volonté politique et l'appropriation des gouvernements de la région sont à cet égard indispensables. Des mesures concrètes visant à réduire la pauvreté et la marginalisation de certains groupes ainsi qu'à renforcer l'autonomie des femmes et des jeunes contribueront à l'instauration d'une paix durable dans la région.

Annexe IX

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie les différents intervenants pour leurs exposés. La situation au Sahel reste difficile, mais nous savons dans quels domaines agir en priorité et avec quels outils.

À la demande des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), la France, conjointement avec l'Union européenne, a soutenu cette année le lancement de la Coalition pour le Sahel. Elle repose sur quatre piliers : lutte contre le terrorisme, renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, déploiement des services de l'État et développement.

La lutte contre le terrorisme est le domaine où nous avons obtenu le plus d'avancées. Lors des dernières semaines, les opérations menées par la force Barkhane, en collaboration étroite avec les forces nigériennes et maliennes, ont permis de neutraliser plusieurs dizaines de terroristes. L'appui des États-Unis, que la France remercie, a été décisif pour atteindre ces résultats. Comme le relève le Secrétaire général, la Force conjointe du G5 Sahel a conduit avec succès plusieurs opérations, en particulier Sama 1 et Sama 2. Le groupement de forces Takuba, qui rassemble des forces spéciales européennes, a également commencé sa mission.

Ces efforts en termes de sécurité doivent être accompagnés par un engagement politique vigoureux des pays de la région pour renforcer leurs institutions et déployer des services publics dans les zones reculées. Le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, que nous avons lancé en 2019 avec l'Allemagne, et dont le secrétariat est désormais opérationnel à Bruxelles, permettra d'accélérer ce déploiement. L'organisation de plusieurs « colonnes foraines » depuis juin va permettre la mise en place, dans le cadre d'opérations militaires, de services publics là où les populations en sont privées. C'est une initiative prometteuse que nous souhaitons étendre, en accord avec les gouvernements du G5 Sahel.

La crédibilité de l'État repose aussi sur le respect de l'état de droit. Il est indispensable que les pays de la région enquêtent sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour mettre fin à l'impunité. Le cadre de conformité en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire leur apporte un appui bienvenu. Il doit être pleinement mis en œuvre. Les mécanismes créés par la Force conjointe pour le suivi des incidents impliquant des civils sont indispensables.

Au-delà de ces actions en termes de sécurité et de gouvernance, la stabilisation de la région requiert un effort conséquent en termes d'aide humanitaire et de développement. C'est nécessaire, en particulier pour répondre à l'aggravation de la crise humanitaire ainsi qu'aux défis des changements climatiques, de l'émancipation de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes. La mobilisation des bailleurs est exemplaire. L'Union européenne a ainsi annoncé le 9 novembre près de 23 millions d'euros d'aide supplémentaire. Mais nous faisons face à plusieurs problèmes. L'efficacité de l'aide, d'abord, doit être améliorée, pour qu'elle parvienne plus rapidement aux populations. C'est la philosophie de l'Alliance pour le Sahel, qui poursuit ses efforts de coordination des partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, les attaques contre les travailleurs humanitaires et les personnels de santé augmentent. Les entraves à l'accès humanitaire se multiplient. Je rappelle que le droit international humanitaire n'est pas négociable et s'impose à tous.

Je souhaiterais, pour terminer, revenir sur le soutien international à la Force conjointe du G5 Sahel. Lors du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous avons amélioré le dispositif tripartite ONU-Union européenne-G5 Sahel. Désormais, la MINUSMA peut nouer des contrats d’approvisionnement et de logistique avec des entreprises privées pour soutenir la Force conjointe, y compris à l’extérieur des frontières du Mali. Nous attendons une mise en œuvre urgente de ce mécanisme. Nous pourrons ensuite en tirer un bilan, sur la base de l’évaluation qui sera présentée par le Secrétaire général en avril. Notre objectif est que la Force conjointe devienne pleinement autonome. Mais pour y parvenir, elle a encore besoin d’un soutien aussi ambitieux que possible, auquel le Conseil de sécurité doit contribuer.

Annexe X

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne reste préoccupée par la complexité et l'instabilité de la situation en matière de sécurité au Sahel. Les groupes terroristes continuent d'être bien organisés et d'étendre leur territoire opérationnel dans toute la région. Nous devons inverser cette tendance.

Nous saluons les progrès réalisés par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et ses partenaires en ce qui concerne le renforcement des capacités et la conduite des récentes opérations de lutte contre le terrorisme, qui ont été couronnées de succès. Nous encourageons la Force conjointe à continuer de s'approprier le processus et à poursuivre ses efforts, notamment en vue de développer ses capacités logistiques et d'accroître son efficacité. Nous nous félicitons particulièrement du soutien actuel et futur des partenaires bilatéraux et de l'Union africaine. L'Allemagne est prête à examiner les moyens d'accroître l'appui de l'ONU à la Force conjointe du G5 Sahel.

Dans ce contexte, nous exprimons toute notre appréciation à la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies au Mali (MINUSMA) pour son travail et ses efforts visant à appuyer la Force conjointe du G5 Sahel. Nous encourageons la Mission à utiliser pleinement les fonds disponibles, notamment le financement apporté par l'Union européenne, dans son appui à la Force conjointe, et à continuer de mettre cet appui en œuvre.

Il est toutefois important de veiller à ce que les activités antiterroristes de la Force conjointe soient conformes aux normes des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Il reste donc impératif de continuer de développer et d'appliquer pleinement le cadre réglementaire des droits de la personne en respectant les précautions qui s'imposent en la matière et en menant des enquêtes approfondies sur les violations des droits humains qu'auraient commises la Force conjointe du G5 Sahel.

Malheureusement, la situation humanitaire, qui est étroitement liée à l'instabilité des conditions de sécurité, continue de se détériorer. Plus de 13 millions de personnes dans la région ont besoin d'une aide humanitaire. Le Secrétaire général a raison lorsqu'il affirme que la région du Sahel est à un point de rupture. Un élément encourageant réside dans la mobilisation de la communauté internationale lors de la récente conférence humanitaire sur le Sahel central, organisée par le Danemark, l'Union européenne, l'ONU et l'Allemagne, qui a permis de recueillir 1,7 milliard de dollars.

Mais cela ne suffira pas sur le long terme. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité d'une approche véritablement intégrée, qui aborde tout à la fois le développement, les défis en matière de sécurité, la lutte contre les groupes terroristes et les causes profondes des conflits. En outre, cette approche intégrée doit renforcer la gouvernance et l'état de droit. Nous tenons à souligner qu'il importe que les institutions publiques inspirent confiance. Par exemple, il est indéniablement nécessaire de contribuer à renforcer les capacités de police civile afin d'instaurer une présence fiable de l'État. L'Allemagne est donc favorable à la prise de mesures de stabilisation pour renforcer la sécurité intérieure à travers la formation de la police et la coopération avec cette dernière, ainsi que par la décentralisation, la gouvernance locale et les services de base. L'approche intégrée ne s'arrête pas là. Elle signifie également que nous devons aider à gérer et à atténuer les effets des changements climatiques, qui frappent déjà la région de manière disproportionnée.

Nous nous félicitons de l’exposé présenté aujourd’hui par le Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que de l’inlassable mobilisation de la Commission s’agissant du Sahel. Il est extrêmement utile que la Commission de consolidation de la paix applique sa perspective transversale dans ses contacts avec les pays de la région.

On voit qu'il y a un très grand appui international pour le Sahel. Mais soyons clairs. La communauté internationale doit améliorer sa coordination et son intégration de cet appui. Le Partenariat franco-allemand pour la sécurité et la stabilité au Sahel et l’Alliance pour le Sahel sont deux initiatives d’une importance capitale. L’Alliance pour le Sahel a déjà réuni les plus grands donateurs pour le développement au Sahel, et elle est devenue un tremplin important pour la coordination et les échanges des donateurs avec le G5 Sahel s’agissant des défis que pose développement.

La Coalition pour le Sahel et, plus particulièrement, le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, en étroite collaboration avec le G5 Sahel, sont le socle de cette coordination. Au sein du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, l’Allemagne entend donner l’impulsion nécessaire pour aller au-delà de la coordination et instaurer une coopération plus étroite. Nous sommes en train de mettre au point des instruments multilatéraux à l’appui des efforts de stabilisation aussi bien au Mali qu’au Sahel. Il s’agit notamment d’installations de stabilisation pour les régions du lac Tchad et du Liptako-Gourma, de la Fondation PATRIP et d’un fonds d’affectation spéciale à l’appui des forces de sécurité. Nous invitons les partenaires internationaux à nous rejoindre.

Pour terminer, il faudra associer judicieusement mesures de sécurité, efforts de stabilisation immédiats et programmes de développement à long terme pour apporter la stabilité à la région et contribuer à y créer des sociétés résilientes.

Annexe XI

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je voudrais, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, la Tunisie, et le Niger, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines, remercier très sincèrement M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour son excellent exposé et son engagement soutenu en faveur de la stabilisation du Sahel.

Nous remercions également M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali, pour sa participation à la séance d'information d'aujourd'hui au nom du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel); l'Ambassadeur Robert Keith Rae, Président de la Commission de la consolidation de la paix, et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais saluer le fait que cette fois-ci, le rapport à l'examen (S/2020/1074) a pris en compte les perspectives émanant de la Force conjointe du G5 Sahel, qui est le sujet principal du rapport. Cela a sans aucun doute été rendu possible par une collaboration et un partage d'informations accrus avec les pays et les acteurs concernés sur le terrain.

La région du Sahel est confrontée à des défis multiples et multiformes aux conséquences dévastatrices pour les États et leurs populations. Le lien entre le développement et la sécurité est clairement établi dans cette région où ces phénomènes interagissent les uns avec les autres dans un effet de boucle de rétroaction. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité d'une approche holistique comprenant des interventions en matière de politique, de sécurité et de développement socioéconomique, qui permettront d'atteindre une paix et une stabilité durables dans la région. En outre, nous pensons que cet objectif ne pourra pas être atteint sans s'attaquer aux causes profondes du terrorisme au Sahel.

À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de la prévoyance des autorités du G5 Sahel ayant conduit à l'adoption d'une stratégie de développement et de sécurité en 2016, dont la mise en œuvre repose sur un Programme d'investissements prioritaires et qui s'articule autour de la gouvernance, de la résilience, de la sécurité et des infrastructures. Elle comprend un portefeuille de 40 projets structurants, d'une valeur totale de près de 2 milliards d'euros - financés à 13 % par les États membres. Sa première phase a débuté en 2019 et s'achèvera en 2021.

Il reste évident que dans le Sahel, le Programme d'investissements prioritaires reste important et constitue le cadre pertinent pour les interventions nécessaires et urgentes. Sa mise en œuvre doit donc continuer à être une priorité, tout comme elle doit rester le canal par lequel le soutien international doit être fourni, en donnant la priorité aux compétences et entreprises locales.

Pour ce faire, deux priorités nous semblent fondamentales : financer des projets à impact rapide basés sur l'implication du secteur privé, en bonne intelligence avec les autorités décentralisées ; et cibler les régions frontalières afin que les possibilités d'emploi qui seront créées constituent une alternative crédible au recrutement de jeunes par des groupes armés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines ont insisté sur la prise en compte du contenu local à travers la résolution 2531 (2020). Nous saluons donc tous les efforts en faveur d'une facilité permettant la coordination des financements vers

les entités sahéliennes, ce qui demeure un gage de réussite de toutes nos actions sur le terrain.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires, à titre d'illustration, nous pouvons citer une initiative pilote de coopération transfrontalière, appelée Projet de développement territorial intégré, entre les municipalités des régions du Sahel (Burkina Faso), de Tombouctou (Mali) et de Tillabéri (Niger), qui abritent 5,5 millions d'habitants, prévue pour une période d'un an et financée à hauteur de 1 milliard de francs CFA (1,8 million de dollars) par l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Le rapport du Secrétaire général souligne également la détérioration de la situation humanitaire, qui aggrave la fragilité des États du G5 Sahel et les conditions de vie des populations touchées. En effet, en 2020, environ 31,4 millions de Sahéliens ont malheureusement besoin d'assistance et de protection. Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques, et les inondations sont venus, hélas, compliquer la situation. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue de la table ronde ministérielle sur le Sahel central (Niger, Mali, Burkina Faso), tenue à Copenhague le 20 octobre, et coorganisée par l'ONU, le Danemark, l'Union européenne et l'Allemagne, sur la crise humanitaire dans cette région.

Les trois pays africains membres du Conseil de sécurité, à savoir le Niger, l'Afrique du Sud et la Tunisie, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent également, à cet égard, des engagements pris en matière de financement des interventions humanitaires, qui s'élèvent à 996,8 millions de dollars pour 2020 et à 725,4 millions de dollars pour 2021 ; et encouragent les partenaires internationaux à donner la priorité aux États concernés et à leurs institutions spécialisées dans la mise en œuvre des programmes identifiés.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, nous nous réjouissons de l'amélioration de la situation dans la région du Liptako-Gourma à la suite des opérations de la Force conjointe en cours, qui visent à couper les différents canaux d'approvisionnement des groupes armés terroristes et des groupes criminels organisés. Toutefois, les menaces pour la sécurité restent très préoccupantes et nous condamnons l'augmentation des attaques terroristes visant les forces de défense et de sécurité ainsi que la violence intercommunautaire croissante provoquée par les groupes armés locaux et par les groupes terroristes.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent de l'augmentation de la capacité opérationnelle et du rythme des opérations de la Force conjointe, dont les succès sont de plus en plus réguliers, ainsi que de l'opérationnalisation de sa composante Police. L'opération Sama 1 est une illustration encourageante à cet égard. Par ailleurs, l'annonce faite le 5 octobre à Nouakchott, lors de la huitième session ordinaire du Conseil des ministres du G5 Sahel, du déploiement prochain d'un bataillon tchadien pour participer à l'opération Sama 2, nous rassure encore plus pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, notamment dans la zone centrale. Nous saluons les efforts continus du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour travailler au prochain déploiement de 3 000 membres de la Force africaine prépositionnée de l'Union africaine, qui renforcera encore la lutte contre le terrorisme dans la région.

En ce qui concerne la performance de la Force conjointe, les opérations des 10 derniers mois dans les trois domaines d'opérations ont permis de neutraliser et/ou d'arrêter 123 terroristes ; d'arrêter 104 trafiquants ; de saisir, récupérer ou détruire 214 motocyclettes et 17 véhicules ; de détruire plusieurs dépôts logistiques ou sites de fabrication d'engins explosifs improvisés ; de récupérer près de 200 armes

et des milliers de munitions de tous calibres. Parallèlement, la restructuration du Secrétariat exécutif du G5 Sahel a rendu ce dernier plus opérationnel. Cela lui a permis d'apporter un soutien plus efficace à la Force conjointe.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent du soutien décisif apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe, y compris au Mali dans le cadre de la stabilisation et du rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du pays. Il en est de même pour les mesures prises ces derniers mois par la Mission dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2531 (2020) et de l'achèvement de la construction et de la remise du quartier général temporaire de la Force conjointe, qui a considérablement amélioré la capacité de cette dernière à fonctionner plus efficacement.

Cependant, les récents événements au Mali nous invitent à redoubler d'efforts pour aider le pays à assurer l'intégrité de son territoire et la sécurité de sa population. Il est clair que le retour des forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du territoire national est une condition préalable au retour des administrations régionales ; c'est pourquoi il est essentiel que les autorités maliennes consolident leur emprise dans les régions menacées.

Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent les progrès significatifs réalisés par la Force conjointe pour développer et mettre en œuvre le cadre réglementaire de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire, y compris la mise en place du mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des victimes civiles. Cela illustre le ferme engagement des pays du G5 Sahel à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Si nous apprécions, à juste titre, les avancées faites dans la collaboration et l'appui apportés par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel, il faut se le dire, ce mode de soutien n'est ni adéquat ni suffisant, dans un contexte de lutte contre le terrorisme. Le Secrétaire général António Guterres a répété ce point de vue dans de nombreux rapports, y compris dans sa dernière évaluation de ce soutien.

Si la Force conjointe devait à terme devenir autonome, nous devrions invariablement mettre en œuvre les recommandations des évaluations relatives au soutien à la Force conjointe. Cela nécessiterait la création d'un bureau d'appui des Nations Unies dédié à la Force conjointe et financé par les contributions des États Membres. Ce faisant, l'on devra tenir compte des dispositions de la résolution 2391 (2017), qui stipule clairement que le soutien à la Force conjointe ne doit pas affecter les performances de la MINUSMA. En outre, la situation sociopolitique et sécuritaire actuelle au Mali exige que la MINUSMA redouble d'efforts et qu'elle se concentre sur les tâches essentielles de son mandat afin de réaliser ses priorités stratégiques.

En ce moment où plusieurs pays de la région sont engagés dans des processus électoraux qui révèlent ou accentuent certaines faiblesses, il me plaît de saluer le rôle positif joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et d'appeler tous les partenaires à plus de coordination s'agissant de leurs initiatives et autres soutiens à la région du Sahel.

En conclusion, et comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la question,

> « La communauté internationale a l'obligation morale et la responsabilité partagée d'appuyer les efforts louables que déploient les États du G5 Sahel pour instaurer une paix et un développement durable dans la région » (*S/2020/1074, par. 56*).

Les membres du Conseil sont également encouragés à être plus pragmatiques sur cette question qui va au-delà du Sahel et qui appelle une réponse globale. En somme, la mission première de la Force conjointe est de débarrasser le Sahel de ces forces du mal, qui dans le cas contraire pourraient étendre leur champ d'action maléfique vers d'autres contrées.

Annexe XII

Déclaration de M[me] Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l’Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et les autres intervenants pour les informations qu’ils nous ont fournies.

Nous sommes d’accord avec les évaluations alarmantes de la situation au Sahel que nous avons entendues aujourd’hui. Les menaces à la sécurité dans cette partie de l’Afrique restent élevées. L’activité terroriste dans la région n’a pas cessé, les conflits interethniques et intercommunautaires se multiplient et le trafic de drogue et le crime organisé sont florissants. Malheureusement, au cours de la période considérée, nous avons fréquemment reçu de nombreux rapports tragiques faisant état de la mort de militaires et de civils aux mains de militants.

La situation humanitaire se détériore et les défis à la sécurité alimentaire augmentent à un rythme inquiétant. Dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), de graves problèmes sont apparus s’agissant de l’accès à l’éducation et aux services médicaux. De telles situations créent un terreau fertile pour les populations qui se radicalisent. À cet égard, les États de la région devraient s’efforcer de lutter efficacement contre la propagation de l’idéologie extrémiste, de s’attaquer aux graves problèmes socioéconomiques, de renforcer les institutions de l’État et de favoriser une culture de respect des droits de l’homme.

Nous soutenons les efforts des États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) visant à déployer une force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, qui est déjà devenue un élément important de l’architecture de sécurité régionale. Nous accueillons avec satisfaction les informations relatives à la conduite réussie par la Force conjointe de plusieurs opérations antiterroristes au cours de la période considérée. La planification et la coordination des actions entre les unités se sont améliorées et la portée et la durée des opérations se sont élargies. Nous nous félicitons de la mise en place à Niamey d’un mécanisme conjoint de coordination entre la Force conjointe du G5 Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d’autres présences militaires dans la région.

Nous sommes convaincus de la nécessité de prendre de nouvelles mesures coordonnées, tant de la part des Africains que de la communauté internationale, pour lutter contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. Nous espérons que le projet de déploiement conjoint par l’Union africaine et les organisations régionales de la Force africaine prépositionnée dans la région portera bientôt ses fruits.

Il est évident que le fonctionnement à plein régime de la Force conjointe du G5 Sahel dépend de deux facteurs importants : un financement stable et prévisible, et l’appui nécessaire en matière de transports et sur le plan logistique. Dans ce contexte, nous appuyons l’aide fournie à la Force conjointe par la MINUSMA conformément à son mandat découlant de la résolution 2531 (2020). Nous espérons que les mécanismes souples prévus par la résolution en vue d’améliorer l’efficacité de la Mission seront mis en œuvre promptement.

La Russie suit de près l’évolution de la situation dans la région. Nous fournissons déjà une aide militaire et technique à un certain nombre de pays et nous formons du personnel militaire et de police. De manière générale, nous convenons que la Force conjointe du G5 Sahel est devenue un outil efficace pour rétablir et appuyer la paix en Afrique de l’Ouest et qu’elle mérite un appui global de la part de la communauté internationale.

Annexe XIII

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, et je m'associe aux autres orateurs pour remercier tous les intervenants de leurs contributions aujourd'hui.

Je souhaite également rendre hommage à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), aux soldats de la paix des Nations Unies déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), aux contingents internationaux déployés dans le cadre de l'opération Barkhane et à toutes les personnes qui s'emploient à apporter la paix et la sécurité à la population du Sahel. Le Royaume-Uni a commencé à déployer des effectifs au sein de la MINUSMA, et nous nous félicitons de contribuer à la protection des civils et aux progrès vers une paix solide et durable.

Malheureusement, depuis notre dernière réunion, les conditions de sécurité au Sahel ont continué de se détériorer. La région a subi plusieurs attaques meurtrières contre les civils et le personnel militaire, notamment des attaques contre la MINUSMA. Les populations du Sahel restent exposées à la violence, aux trafics et à l'insécurité alimentaire, qui provoquent des déplacements et font augmenter les besoins humanitaires.

Dans ce contexte difficile, nous félicitons les États membres du G5 Sahel d'avoir renforcé leurs capacités opérationnelles et l'efficacité de leur action contre les forces qui cherchent à déstabiliser la région. Nous souhaiterions avoir davantage de détails sur l'efficacité des opérations de la Force, en sus des rapports opérationnels. Je pense notamment à la manière dont la Force conjointe du G5 Sahel collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies pour créer un environnement propice au développement et au suivi du retour des forces armées nationales et des autorités locales. Nous estimons que la gouvernance, le développement durable et la consolidation de la paix sont les fondements de la stabilité au Sahel.

Les initiatives engagées à l'échelle régionale pour résoudre les problèmes au Sahel donnent également des raisons d'espérer. Nous notons que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'est engagée à mobiliser 1 milliard de dollars pour lutter contre le terrorisme et que l'Union africaine s'apprête à déployer 3 000 soldats pour apporter un renfort aux efforts de la Force conjointe. Nous continuons d'encourager tous les partenaires qui ont promis de fournir un appui à la Force conjointe à tenir leurs engagements.

Comme d'autres orateurs l'ont souligné aujourd'hui, il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité durable au Sahel sans la protection et la promotion des droits de l'homme ni le respect du droit international humanitaire. Comme nous l'avons déjà dit, tous les gouvernements du G5 Sahel doivent veiller à ce que toutes les allégations de violations commises par leurs forces de sécurité fassent l'objet d'enquêtes approfondies et transparentes et à ce que tous les auteurs de ces violations soient traduits en justice. C'est indispensable non seulement pour prévenir la souffrance humaine, mais également pour prévenir l'impunité, renforcer le contrat social entre les citoyens et l'État, et éviter de créer des causes d'animosité qui ne feront qu'alimenter la violence.

L'appui de la MINUSMA à la Force conjointe repose sur le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Nous encourageons vivement la Force à mettre en œuvre sans tarder toutes les mesures d'atténuation

des risques, et nous l'exhortons également à poursuivre le processus de pleine opérationnalisation de son propre cadre réglementaire pour le contrôle du respect des droits de l'homme.

En conclusion, nous savons que les problèmes de sécurité au Sahel restent extrêmement complexes et que la Force conjointe du G5 Sahel est un acteur clef dans l'action menée aux fins d'un règlement viable à long terme. Il est important que la Force et tous les autres éléments de l'ONU et de l'action internationale dans la région restent coordonnés et cohérents afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Le Royaume-Uni continuera de jouer son rôle, en œuvrant avec l'ONU, les États du G5 Sahel et tous les partenaires dans la région à la recherche de la paix, de la stabilité, du développement durable et de la justice pour la population du Sahel.

Annexe XIV

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d’Amérique auprès de l’Organisation des Nations Unies

Je m’associe aux autres orateurs pour remercier les intervenants des exposés instructifs présentés ce matin. Comme pour un grand nombre de leurs homologues au Conseil, les conditions de sécurité au Sahel préoccupent les États-Unis.

J’ai également été frappé par le thème qui a représenté le fil rouge des observations des intervenants, à savoir que les gouvernements du Sahel ont décidé d’intensifier leurs efforts pour mieux coordonner leur action afin d’améliorer la sécurité, la gouvernance démocratique et le développement dans la région. Les États-Unis conviennent que cette coordination est primordiale pour renforcer la stabilité et la prospérité dans la région, et ils sont heureux d’apprendre que tel est le cas.

Les États-Unis reconnaissent que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et sa composante civile jouent un rôle essentiel dans la lutte contre certaines des causes profondes du conflit. Les États-Unis, à l’instar d’autres pays, comme nous l’avons entendu, restent déterminés à continuer de fournir directement un appui à la Force conjointe en mettant à sa disposition du matériel, des formations, des fournitures et des conseillers. Bien sûr, nous encourageons les autres partenaires à honorer leurs engagements à l’égard de la Force et à envisager d’accroître leur appui direct aux pays du G5 Sahel à titre individuel. Puisque plusieurs orateurs y ont fait référence avant moi, je réitère que, selon les États-Unis, les contributions mises en recouvrement par l’ONU ne sont pas une source de financement viable.

En septembre, les États-Unis ont annoncé une contribution humanitaire de 152 millions de dollars pour répondre aux besoins des citoyens des pays du G5 Sahel. Cette contribution s’ajoute à nos programmes régionaux existants de services sociaux, de maintien de l’ordre et d’assistance à la sécurité, ainsi qu’à notre contribution directe de 111 millions de dollars à la Force conjointe.

À court terme, nous espérons que la Force conjointe mettra pleinement à contribution le mécanisme d’appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a été renforcé en juin dernier afin de fournir un appui plus efficace à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous estimons qu’il n’y a pas de temps à perdre. La MINUSMA ne représente qu’une partie de la solution, et il nous semble peu probable qu’elle poursuive indéfiniment ses activités au niveau actuel.

Comme nous l’avons entendu, la Force conjointe du G5 Sahel a connu un certain succès récemment, avec les opérations Sama 1 et Sama 2, et le transfert d’un poste de commandement temporaire de la MINUSMA à la Force conjointe. Toutefois, à mon sens, nous savons tous que les progrès peuvent s’étioler rapidement lorsque les forces nationales de défense et de sécurité commettent des actes de violence contre les populations qu’elles sont censées protéger. Nous savons tous que de telles violations renforcent les discours des terroristes et favorisent le recrutement, comme l’ont dit d’autres orateurs. Nous attendons donc qu’une enquête approfondie soit menée sur les cinq allégations de graves violations des droits de l’homme commises par le bataillon du G5 Sahel opérant dans le nord du Burkina Faso, après que la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme ont communiqué une liste des violations présumées à la Force conjointe en juin. Nous convenons avec les autres orateurs que l’application du principe de responsabilité est essentielle. En outre, au niveau national, nous appelons le Gouvernement malien de transition

et les Gouvernements nigérien et burkinabé à mener des enquêtes approfondies et transparentes, et à faire répondre de leurs actes tous les auteurs de crimes présumés, notamment les responsables des 50 exécutions arbitraires qu'auraient commises les forces burkinabé en mai. Alors que la région s'emploie à améliorer la gouvernance, qui est si cruciale pour restaurer la stabilité, nous appelons également les Gouvernements burkinabé, nigérien et tchadien à promouvoir des processus électoraux libres et équitables lors des prochaines élections.

Je voudrais conclure en disant que nous savons tous que le Mali est essentiel pour combattre l'extrémisme violent dans la région, raison pour laquelle nous nous réjouissons à la perspective d'entendre son représentant permanent. Mais nous sommes alarmés par la libération en octobre d'environ 200 prisonniers au Mali, dont la plupart, me semble-t-il, étaient détenus pour terrorisme. Nous exhortons donc le Gouvernement malien de transition et les autres acteurs à mettre rapidement en œuvre les principes de l'Accord d'Alger. Cet accord reste d'actualité et ses dispositions auront un effet stabilisateur dans le nord du Mali et dans tout le Sahel. Nous appelons également le Gouvernement malien de transition à organiser des élections libres et équitables dans les 18 mois et à respecter les engagements pris dans tous les domaines, de la lutte contre la corruption à la mise en œuvre des réformes électorales et en matière de gouvernance. Le peuple malien ne mérite rien de moins.

Annexe XV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Indonésie et du Viet Nam, les deux États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est qui siègent au Conseil de sécurité.

Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé circonstancié, ainsi que M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali et représentant du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Robert Keith Rae, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, de leurs contributions.

La Force conjointe du G5 Sahel joue un rôle important dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel, et nous voudrions réaffirmer notre appui à cette force, qui constitue une importante réponse en matière de sécurité à la lutte contre le terrorisme dans la région. Nous nous félicitons du soutien important qui a été apporté à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui permet à la Force conjointe de s'acquitter plus efficacement de ses tâches.

Nous saluons les récents progrès, y compris dans les opérations réalisées à ce jour, qui ont contribué au retour des autorités de l'État, à l'opérationnalisation de la composante Police et à la mise en œuvre du cadre réglementaire de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire. Nous nous réjouissons également du déploiement prévu de 3 000 soldats de la Force africaine prépositionnée au Sahel pour épauler la Force conjointe dans la lutte contre le terrorisme.

Les populations du Sahel doivent faire face aux menaces immédiates du terrorisme, des conflits intercommunautaires et de la criminalité organisée, ainsi qu'à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Des millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, de déplacements et des effets néfastes des changements climatiques au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. Plus de 3 500 écoles ont été fermées et au moins 150 centres de santé ne sont toujours pas pleinement opérationnels. Près de 12 millions de filles au Sahel ne sont pas scolarisées en raison de la pandémie, ce qui les rend encore plus vulnérables face aux agressions sexuelles, aux mariages et aux grossesses précoces. En outre, le nombre d'attaques terroristes contre les civils ainsi que les forces de maintien de la paix et de sécurité dans la région a augmenté. Ces menaces entravent la fourniture de services de base aux populations de la région.

À la lumière de ce qui précède, nous voudrions souligner les points suivants. Premièrement, nous exhortons les pays de la région du Sahel, l'ONU et les partenaires internationaux à ne ménager aucun effort pour combattre le terrorisme et l'extrémisme et prévenir les conflits intercommunautaires dans la région. Nous soulignons l'importance de l'appui international à la Force conjointe. Il est essentiel qu'elle continue de recevoir un soutien durable afin qu'elle puisse assurer une meilleure protection de ses soldats, des forces de sécurité et des civils, et remplir ses mandats aussi efficacement que possible.

Deuxièmement, il est important que toutes les parties respectent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et garantissent les droits et intérêts légitimes des populations du Sahel. Nous soulignons la nécessité de garantir un accès humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin aux frontières

du Burkina Faso, du Tchad, du Mali, de la Mauritanie et du Niger. Nous appelons également la communauté internationale à s’engager plus encore en faveur de l’octroi d’une aide humanitaire aux populations de cette région.

Troisièmement, il est nécessaire d’adopter une approche globale pour aider les pays de la région du Sahel à éliminer les causes profondes du terrorisme, tout en promouvant la paix, la stabilité et le développement. À cette fin, nous demandons qu’il soit davantage investi dans les services sociaux et le développement économique, y compris le renforcement des capacités et le respect des droits de l’homme.

Quatrièmement, la participation, l’emploi et l’autonomisation des femmes et des jeunes constituent le meilleur espoir de paix, de stabilité et de relèvement pour la région. Il est temps d’entreprendre une action collective pour placer les femmes et les jeunes au coeur de tous les efforts, appuyer la réforme sociale et investir dans les services sociaux, tout en luttant contre la pandémie de COVID-19.

Enfin et surtout, nous invitons la communauté internationale à continuer d’honorer l’engagement qu’elle a pris d’appuyer sur le long terme la lutte contre le terrorisme et la violence au Sahel, étant donné les difficultés qui y persistent, notamment en garantissant des ressources suffisantes. Nous saluons les efforts et les contributions du Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, de l’Union africaine, de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest et de la MINUSMA, en coordination avec la Force conjointe du G5 Sahel et d’autres États Membres de l’ONU, pour relever les défis dans la région.

Annexe XVI

Déclaration de M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je commence par présenter aux membres du Conseil les regrets du Président de notre groupe, l'Ambassadeur Sidi Mohamed Laghdaf, de la Mauritanie. Il aurait bien voulu être avec nous ce matin, mais au moment où je leur parle, il présente ses lettres de créance au Secrétaire général. L'honneur m'est donc revenu de prendre la parole devant le Conseil au nom des Représentants permanents du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, du Tchad et de mon propre pays, le Mali.

Je tiens, tout d'abord, à remercier le Conseil de sécurité pour l'organisation de cette réunion importante, consacrée à la situation au Sahel. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport (S/2020/1074) et prenons bonne note de ses observations.

Qu'il me soit permis de faire les observations suivantes que le rapport suscite de notre part. Premièrement, les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sont encouragés par la dynamique positive que les sommets de Pau et de Nouakchott ont imprimée, non seulement en termes de meilleure coordination des opérations militaires avec les partenaires, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la force française Barkhane, mais aussi en termes de renforcement des capacités opérationnelles de la Force conjointe du G5 Sahel. À la faveur de cette nouvelle dynamique, la Force conjointe du G5 Sahel a mené, au cours de la période considérée, plusieurs opérations dans cette région et les résultats sont très encourageants. En effet, plusieurs dizaines de terroristes, dont des chefs jihadistes, ont été neutralisés, du matériel militaire et logistique a été saisi et des bases terroristes, notamment dans la zone centrale de déploiement de la Force conjointe – la zone des trois frontières du Mali, du Niger et du Burkina Faso – ont été détruites.

Comme on peut le constater, la Force conjointe du G5 Sahel continue de jouer un rôle crucial dans la réponse régionale aux activités des groupes armés extrémistes dans la région du Sahel ainsi que dans la zone frontalière, notamment la traite des personnes, y compris des migrants, et autres trafics en tout genre (marchandises, armes, drogues). Cependant, malgré ces progrès encourageants, la situation sécuritaire au Sahel, comme le sait le Conseil, reste très préoccupante, en raison de la poursuite des activités criminelles des groupes terroristes, dans un contexte de violence intercommunautaire.

Nous apprécions donc la poursuite du partenariat stratégique que nous avons avec la France et la force de l'opération Barkhane, l'ONU, l'Union européenne, l'Union africaine, ainsi qu'avec des pays pris individuellement, afin de conjurer la menace extrémiste au Sahel, et d'éviter ainsi son extension à d'autres pays de la région.

Au G5 Sahel, nous savons également que la réponse uniquement sécuritaire n'est pas un gage de stabilité durable dans notre espace commun. Le G5 Sahel, c'est aussi des projets de développement structurants au profit de nos populations, particulièrement les femmes et les jeunes. Je suis heureux de relever ici que, dans son rapport à l'examen, le Secrétaire général António Guterres le souligne si bien, en ces termes :

> « Les problèmes de sécurité au Sahel demeurent extrêmement complexes. Les initiatives en faveur de la stabilisation de la région n'aboutiront que si

> une réponse globale, intégrée et complète est apportée aux causes profondes de l'instabilité. Il faut s'attaquer simultanément au sous-développement, à la pauvreté, à l'absence de gouvernance, au manque d'accès aux services de base et à des perspectives économiques, à l'exclusion et aux effets des changements climatiques » (*S/2020/1074, par. 56*).

C'est tout le sens de la priorité que nos chefs d'État accordent à la mise en œuvre du Programme d'investissements prioritaires du G5 Sahel. Dans cette perspective, nous travaillons ensemble à l'amélioration des conditions de vie de nos populations, en particulier des femmes et des jeunes. Mais nous avons besoin d'un soutien continu et accru de nos partenaires pour parvenir à une paix et un développement durables dans notre région. C'est la raison pour laquelle nous appelons tous nos partenaires à accélérer leurs efforts et leurs contributions aux initiatives et projets du G5 Sahel. Ici, je voudrais particulièrement saluer l'énorme contribution de l'Alliance pour le Sahel, en collaboration avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel, ainsi que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui doit être revitalisée et intégrée dans l'approche globale de nos partenaires dans la région. Je salue aussi l'immense contribution de la Commission de consolidation de la paix, dont le Président est avec nous aujourd'hui.

Concernant la situation des droits de l'homme, je voudrais souligner l'engagement des chefs d'État, au Sommet de Nouakchott, à conduire les opérations antiterroristes dans le strict respect des droits de l'homme. À cet égard, le G5 Sahel se félicite de la coopération exemplaire avec la MINUSMA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous sommes préoccupés par la situation humanitaire dans la région du Sahel, particulièrement aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, nous saluons les conclusions de la table ronde ministérielle, organisée par l'ONU, l'Union européenne, l'Allemagne et le Danemark, qui a eu lieu en septembre, et qui a promis 1,7 milliard de dollars d'aide humanitaire pour la région du Sahel central.

Pour conclure, je réitère l'engagement de nos dirigeants à poursuivre notre coopération régionale pour relever nos défis communs. La sécurité et le développement, notamment grâce à la bonne gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la fourniture de services sociaux de base à nos populations, restent nos principales priorités. Nous plaidons pour plus de soutien financier à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous continuons à demander un mandat robuste, adopté en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous continuons à demander un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe, y compris à travers les Nations Unies. Nous espérons que ces observations seront prises en compte au moment des délibérations du Conseil sur cette question.